

<p style="text-align: center;"><b>CONSEIL MUNICIPAL</b> <b>Jeudi 19 mai 2016 à 20 h 30</b></p>
--

Approbation des PV des séances du 15/03 et 31/03/2016

Désignation du secrétaire de séance

Compte-rendu des décisions prises par le Maire dans le cadre des délégations du conseil municipal

I) Questions financières :

- Emprunts 2016 : choix de l'organisme bancaire
- Restauration des fresques du château Montferrand : validation du projet et demande de subvention au titre de la réserve parlementaire
- Fin des travaux sur la zone de Blossieu : demande de fonds de concours de la CCPA

II) Travaux :

- Réaménagement de l'atelier des services municipaux de Bulliez : marchés de travaux
- Construction d'un atelier-relais en zone de Blossieu : marchés de travaux

III) Questions foncières :

- Régularisation de l'emprise de diverses voiries

IV) Questions administratives :

- Modification du tableau des emplois communaux

IV) Questions diverses :

- Motion concernant l'EPF de l'AIN
- Dégradation du système de vidéo-protection
- Convention avec l'association syndicale des copropriétaires du Domaine de Bulliay

**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE - Liberté, Égalité,  
Fraternité**

---

**DÉPARTEMENT de l'AIN - ARRONDISSEMENT de BELLEY -  
CANTON de LAGNIEU**

---

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

---

**Séance du 19 mai 2016**

=====

L'an deux mille seize et le dix neuf mai, le Conseil Municipal de la commune de **LAGNIEU** s'est réuni, au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses Séances, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur André Moingeon, Maire.

**Présents** : M. Moingeon - Mme Rollet – Mme Dumain – Mme Dalloz - M. Chaboud – Mme Ughetto – M. Borel  
M. Cellier – Mme Brison – M. Beccat – Mme Comte – Mme Guerrisi – M. Luft – M. Duquesne – Melle Blanchet – M. Lacombe – M. Nanchi – M. Goaziou – Mme Théocharis – M. Chabbouh – Mme Tarpin-Lyonnet – M. Decevre

**Absents excusés** : M. Desseigne (donne pouvoir à M. Chaboud) – Mme Meillant (donne pouvoir à M. Borel) – M. Cordonnier (donne pouvoir à M. Cellier) – M. Giacomini (donne pouvoir à Mme Rollet) – Mme Prud'homme (donne pouvoir à Mme Dumain) – Mme Renoton-Lépine (donne pouvoir à M. Chabbouh).

**Absents** : M. Chemarin

**Secrétaire de séance** : Mme Théocharis

Date envoi convocation : 4 mai 2016  
Date affichage du CR : 24 mai 2016

D2016\_05\_01

### **BUDGET 2016 : CONTRACTUALISATION D'EMPRUNTS**

Monsieur le maire rappelle au conseil municipal que lors du vote du budget primitif 2016, il était prévu de recourir à deux emprunts : l'un de 160 000 € pour un prêt relais en attendant le FCTVA sur les dépenses de construction de l'école de l'Etraz et l'autre de 279 000 € pour financer la fin des travaux de l'école de l'Etraz (VRD...) et le réaménagement des services techniques de Bulliez.

La consultation a donné les résultats suivants :

ORGANISME	PRET DE 279 000 €	PRET RELAIS DE 160 000 €
La Banque Postale	1,38 % Taux fixe 15 ans Echéance constante annuelle	0,610 % Taux fixe sur 18 mois Echéance trimestrielle
CIC	1,91 % Taux fixe 15 ans Echéance constante annuelle	EURIBOR 3 mois + 0,80 % soit fin avril 2016 : 0,549 % Echéance trimestrielle
Caisse d'Epargne	1,46 % Taux fixe 15 ans Echéance 25/01/2017	0,95 % Taux fixe sur 24 mois Echéance trimestrielle
Crédit Agricole	1,22 % Taux fixe 15 ans Echéances annuelles constantes avec 1 <sup>ère</sup> annuité le 1/01/2017	EURIBOR 3 mois + 0,90 % soit fin avril 2016 : 0,65 % Echéance trimestrielle

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, autorise le Maire à signer les contrats d'emprunts suivants :

1) **Prêt de 279 000 €** avec la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Centre-Est

Objet : Financement d'investissement

Montant du capital emprunté : 279 000 €

Durée d'amortissement : 15 ans

Taux d'intérêt : 1,22 %

Frais de dossier : 279 €

Périodicité : Annuelle avec 1<sup>ère</sup> échéance rapprochée

Remboursement anticipé : possible moyennant le versement d'une indemnité (2 mois d'intérêts assortis d'une indemnité actuarielle)

2) **Prêt de 160 000 €** (prêt relais) avec la Banque Postale

Objet : Financement de travaux sur l'Ecole de l'Etraz en l'attente du FCTVA

Nature : prêt relais

Durée : 1 an et 6 mois à compter de la date de versement des fonds

Taux d'intérêt : taux fixe de 0,610 % l'an

Base calcul des intérêts : 30/360

Paiement trimestriel des intérêts – Remboursement in fine du capital

Date de versement des fonds : au plus tard le 8 Juillet 2016

Commission : 400 €

D2016\_05\_02

## **RESTAURATION DES FRESQUES DU CHATEAU DE MONTFERRAND**

Monsieur le maire rappelle au conseil municipal sa décision du 26 mars 2015 concernant la rénovation des salles des peintures du château de Montferrand.

Ces travaux sont aujourd'hui terminés (reprise de voûtement, enduit à la chaux, dallage, remaillage d'une fenêtre à meneau...).

Ainsi, la restauration des fresques peintes du XVIème siècle pourrait débiter.

Une consultation de restaurateurs très spécialisés a été conduite et a donné les résultats suivants :

- Mme Isabelle ROSAZ : 22 600 € HT
- Mme Florence CREMER : 55 350 € HT

Le conseil municipal, à l'unanimité,

- donne un avis favorable à la restauration des fresques du château de Montferrand
- autorise le maire à confier les travaux à Mme ROSAZ pour la somme de 22 600 € HT
- arrête le plan de financement suivant :

DEPENSES	RECETTES
Travaux de : restauration 22 600 €	Réserve parlementaire..... 10 000 € Autofinancement 12 600 €
Total 22 600 € HT	Total 22 600 €

- sollicite Monsieur le député pour une subvention au titre de la réserve parlementaire (travaux divers d'intérêt local – programme 122 action 01).

D2016\_05\_03

## **DEMANDE DE FONDS DE CONCOURS ZA ECO POUR LA ZONE D'ACTIVITES DE BLOSSIEU**

Monsieur le maire expose au conseil municipal que, dans le cadre des travaux de finition des aménagements de la zone de Blossieu, les dépenses suivantes ont été engagées :

Travaux de voirie

Pour 79 119,79 € HT

Travaux de trottoirs

Le conseil municipal, à l'unanimité,

- autorise le Maire à solliciter le fonds de concours ZA éco auprès de la CCPA
- valide le plan de financement suivant :

DEPENSES		RECETTES	
Travaux :	79 119,79 € HT	Fonds de concours CCPA (50 %)	39 559,00 €
		Autofinancement	39 560,79 €
Total	79 119,79 € HT	Total	79 119,79 €

D2016\_05\_04

### **REAMENAGEMENT DE L'ATELIER MUNICIPAL RUE DE BULLIEZ Marché de travaux**

Monsieur le maire rappelle au conseil municipal ses délibérations du 8 septembre 2015 et 15 décembre 2015 par lesquelles celui-ci approuvait le projet de réaménagement de l'atelier municipal de la rue de Bulliez, dressé par le Cabinet Espace projet Architecture et sollicitait l'aide du département.

La consultation adaptée du CMP a donné les résultats suivants :

**Lot 1** : Gros œuvre : **entreprise SALA** 31 480 € HT

**Lot 2** : Charpente bois

Couverture bac acier : **entreprise CHARRION** 51 945,83 € HT  
Zinguerie

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- autorise le Maire à signer les marchés de travaux avec les entreprises SALA et CHARRION et à en poursuivre l'exécution
- autorise le Maire à poursuivre la demande de subvention auprès du département de l'Ain suivant le plan de financement arrêté ci-après :

DEPENSES		RECETTES	
Travaux	94 267,83 € HT	Subvention	
Désamiantage	16 815,23 € HT	Conseil départemental (15 %)	19 338,00 €
Contrôle technique + SPS	4 850,00€ HT		
Maîtrise d'œuvre	12 985,00 € HT	Autofinancement	109 580,06 €
Total	128 918,06 € HT	Total	128 918,06 €

D2016\_05\_05

### **CONSTRUCTION D'UN ATELIER-RELAIS SUR LA ZONE DE BLOSSIEU**

Monsieur le maire rappelle au conseil municipal sa délibération du 28 janvier 2016 par laquelle celui-ci approuvait le projet de construction d'un atelier-relais sur la zone de Blossieu, dressé par le cabinet ARCHIPLUS et estimé à 172 000 € HT hors VRD, clôtures et espaces verts.

De même, le conseil municipal autorisait la consultation pour les travaux en procédure adaptée du CMP.

Les résultats de la consultation (81 offres) sont les suivants :

LOTS		ENTREPRISES	MONTANTS
Lot 1	Maçonnerie	SALA (y compris option)	33 314,10 € HT
Lot 2	Dallage	ETBL	8 934,50 € HT
Lot 3	Charpente métallique	PERRAUD	22 800,00 € HT
Lot 4	Couverture étanchéité	ECB (y compris option)	15 569,54 € HT
Lot 5	Bardage	ECB	21 950,60 € HT
Lot 6	Menuiseries aluminium	ESPACE ALU	7 779,00 € HT
Lot 7	Portes sectionnelles	THYSSEN KRUPP	5 100,00 € HT
Lot 8	Plâtrerie – Peinture	BUGEY PEINTURE	12 383,75 € HT
Lot 9	Menuiserie bois	BEAL (y compris option)	3 753,20 € HT
Lot 10	Carrelage – Faience	FONTAINE	4 975,00 € HT
Lot 11	Plomberie – Sanitaire – Chauffage Climatisation	DEPAIX	10 934,00 € HT
Lot 12	Electricité – Courants faibles - VMC	CHRISTIN (y compris options)	14 602,70 € HT
TOTAL			162 096,39 € HT (y compris options)

Je vous demande de m'autoriser à signer les marchés de travaux et à en poursuivre l'exécution.

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise le maire à signer les marchés de travaux ci-dessus et à en poursuivre l'exécution.

D2016\_05\_06

### **REGULARISATION D'EMPRISES DE VOIRIES**

Monsieur le maire expose au conseil municipal que, dans la poursuite de la régularisation des emprises de voies communales, il conviendrait d'acquiescer les parcelles suivantes :

➤ **Chemin de la Garenne** :

Parcelle A 1334 p2 pour 83 m<sup>2</sup> auprès de M. TENAND Franck

Parcelle A 1650 p2 pour 157 m<sup>2</sup> auprès de M. MOREL Alain

Parcelle A 1605 p2 pour 103 m<sup>2</sup> auprès de M. GENIN Dominique

Parcelle A 1337 p2 pour 21 m<sup>2</sup> auprès de M. VANWILDERMEERSCH Guy

Parcelle A 856 p2 (175 m<sup>2</sup>) et A 857 p2 (18 m<sup>2</sup>) auprès de M. GANDON

Jean

Parcelle B 763 p2 (8m<sup>2</sup>) auprès de Mme GANDON Lydie  
Parcelle B 762 p2 (16 m<sup>2</sup>) auprès de M. GANDON Jean et Mme GANDON Lydie

Parcelle A 357 p2 (77 m<sup>2</sup>) auprès de M. ALRIC Michel

➤ **Chemin de Molliat :**

Parcelle E 923 p2 pour 136 m<sup>2</sup> auprès de M. VANWILDERMEERSCH Guy

➤ **Route du Charveyron :**

Parcelle A 1298 pour 121 m<sup>2</sup> auprès de MM. MICHEL Serge et SOARES Domingo (en indivision)

➤ **Grande Rue de Bulliez :**

Parcelle F 592 pour 59 m<sup>2</sup> auprès des conjoints VIEILLARD Georgette  
Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise le maire à signer les actes correspondants en précisant que :

- Pour le chemin de la Garenne et le chemin de Molliat, les acquisitions sont faites au prix de 50 € forfaitaire la parcelle et les actes en la forme administrative sont confiés au Cabinet RICHARD-MEULIEN.
- Pour la route du Charveyron et la Grande Rue de Bulliez, les acquisitions sont faites au prix de 50 € forfaitaire la parcelle et les actes sont confiés à l'Office Notarial de LAGNIEU.

Pour copie conforme,  
Par délégation du Maire,  
L'adjoint

D2016\_05\_07

### **MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS COMMUNAUX**

Monsieur le maire expose au conseil municipal qu'il conviendrait de modifier le tableau des effectifs communaux, suite à un départ à la retraite, le 1/06/2016.

- Transformation d'un emploi de chef de police municipale en agent surveillant de la voie publique.

Cet emploi serait indexé sur le grade d'adjoint technique territorial de 2<sup>ème</sup> classe.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de modifier le tableau des emplois communaux au 1/06/2016 en transformant l'emploi de chef de police municipale en agent de surveillance de la voie publique.

Cet emploi sera indexé sur le grade d'adjoint technique territorial de 2<sup>ème</sup> classe et sera à pourvoir à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2016.

D2016\_05\_08

### **COMPTE-RENDU DES DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE DANS LE CADRE DES DELEGATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Les décisions suivantes ont été prises par le Maire dans le cadre des délégations que l'assemblée délibérante lui a consenties conformément aux articles L 2122-22 et L 2122-23 du CGCT.

1/ Travaux de désamiantage avant démolition – 2<sup>ème</sup> partie de l'école de l'Etraz

Entreprise : SFTP  
Montant : 73 608,07 € TTC  
Date : 6 Avril 2016

2/ Travaux de réaménagement de la pataugeoire de la piscine municipale

Entreprise : VORTEX  
Montant : 42 942 € TTC  
Date : 13 Avril 2016

3/ Travaux de réalisation d'un éclairage public Rue de la Lisette

Entreprise : BABOLAT Electricité  
Montant : 34 759,20 € TTC  
Date : 22 Avril 2016

D2016\_05\_09

**MOTION CONCERNANT L'EPF DE L'AIN**

- Vu le rapport FIGEAT en date du 1<sup>er</sup> mars 2016 qui stigmatise et minimise l'action de l'EPF de l'Ain sur l'ensemble du Département notamment pour la production de logements sociaux,
- Vu l'engagement de l'ensemble des collectivités locales en faveur de la production de logements sociaux et de logements abordables sur l'ensemble du Département,
- Vu la nécessité de ne pas alourdir la pression fiscale sur les ménages du Département au profit d'une structure qui n'apporterait rien de plus que structures existantes,
- Vu l'action de l'EPF de l'Ain en faveur du logement social, du développement économique, et de l'accompagnement de l'ensemble des collectivités du territoire,
- Vu le principe de libre administration des collectivités territoriales,

Monsieur, le Maire, sollicite la délibération du Conseil Municipal, afin de :

- refuser catégoriquement toute idée d'extension de l'Etablissement Public foncier de l'Ouest Rhône-Alpes (EPORA) sur le territoire du Département de l'Ain.
- refuser tout prélèvement de fiscalité supplémentaire auprès des ménages et des entreprises du Département au profit d'un outil d'Etat qui n'apporterait rien de plus que l'outil local.
- respecter les actions menées à ce jour par l'ensemble des acteurs locaux en faveur du logement social.
- respecter le principe de libre administration des collectivités locales.
- d'affirmer que l'EPF de l'Ain remplit complètement son rôle auprès des collectivités locales, des politiques locales tout en accompagnement des politiques d'Etat.
- d'inviter chaleureusement Madame Emmanuelle COSSE, Ministre du Logement et de l'Habitat Durable, à venir découvrir les actions menées par l'ensemble des acteurs locaux permettant la mobilisation du foncier en



faveur de la création de logements en mixité sociale sur l'ensemble du territoire du Département de l'Ain.

Le conseil municipal, par 25 voix pour et 3 abstentions, adopte la motion ci-dessus.

D2016\_05\_10

#### **DEGRADATION DU SYSTEME DE VIDEO-PROTECTION**

Monsieur le maire rappelle au conseil municipal que la commune est équipée de caméras de vidéo-protection.

A ce titre, deux mineurs ont dégradé une caméra devant le collège Paul Claudel. Une plainte a été déposée.

Afin de régler le préjudice, les deux familles ont déposé un chèque de 270 euros chacune.

Je vous demande l'autorisation d'encaisser les 2 chèques.

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise le maire à encaisser les chèques de M. SIDALI Znimi et de M. SANCHEZ Bruno.

D2016\_05\_11

#### **CONVENTION AVEC L'ASSOCIATION SYNDICALE DES COPROPRIETAIRES DU DOMAINE DE BULLIAY**

Monsieur le maire expose au conseil municipal que des copropriétaires du lotissement « le domaine de Bulliay », rue Charles de Gaulle, ont sollicité la commune pour implanter une clôture d'occultation sur le mur communal de la rue de Bulliez.

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise le maire à signer une convention avec l'association syndicale des copropriétaires du Domaine de Bulliay, répartissant le rôle de la commune et de l'association ainsi que le coût de l'opération.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.